

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Dates des élections: 9 et 10 novembre 1981

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat. Les précédentes élections avaient eu lieu en août 1977.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de la Syrie, le Conseil du Peuple, est composé de 195 députés élus pour 4 ans. Aux termes de la Constitution de 1973, l'Assemblée doit être composée à moitié d'ouvriers et de paysans; le nombre de députés de cette catégorie est actuellement de 99.

Système électoral

Est électeur tout citoyen syrien âgé de 18 ans révolus, inscrit au registre de l'Etat civil, à moins d'être un malade mental ou d'avoir été condamné pour un crime grave.

Sont éligibles au Conseil du Peuple les électeurs âgés de 25 ans révolus. Les fonctionnaires et les membres des forces armées doivent démissionner de leurs fonctions s'ils sont élus députés. Comme indiqué ci-dessus, l'Assemblée doit être composée à moitié d'ouvriers et de paysans: ces conditions sont stipulées dans la Loi électorale. Tous les parlementaires sont élus au suffrage majoritaire simple à un tour. Les membres du Conseil du Peuple représentent l'ensemble de la population et leur mandat ne peut faire l'objet d'aucune restriction ou condition.

Hormis les cas prévus par la loi, le membre élu se consacre exclusivement au mandat du Conseil. Son poste ou son emploi lui est réservé pendant la durée du mandat qui est considéré comme un service actif. Les candidats se présentent à titre individuel même s'ils sont membres d'un parti politique.

En cas de vacance d'un siège du Conseil pour un motif quelconque, il est procédé à une élection partielle dans les 90 jours suivants, sous réserve que la vacance ne se produise pas dans les six derniers mois de la législature.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Selon le Ministère de l'Intérieur, 45 candidats furent déclarés élus sans opposition et les 150 sièges restants étaient brigués par 1 558 candidats au total.

Les élections se terminèrent par la victoire du Front national progressiste, qui remporta tous les 195 sièges du Conseil du Peuple. Le Parti socialiste *Baas* du Président de la

République, M. Hafez al-Assad, obtint 60% de l'ensemble des sièges. Contrairement aux précédentes élections, aucun candidat indépendant ne fut élu.

Le Président al-Assad forma un nouveau Cabinet le 3 décembre. Le Premier Ministre est le D^r Abdul-Rauf Kassem.

Données statistiques

1. Répartition des sièges au Conseil du Peuple

Formation politique	Nombre de sièges
Front national progressiste.195 (+ 36)
Indépendants.	-(— 36)
	195

2. Répartition des députés suivant le sexe

Hommes.182
Femmes.13
	195